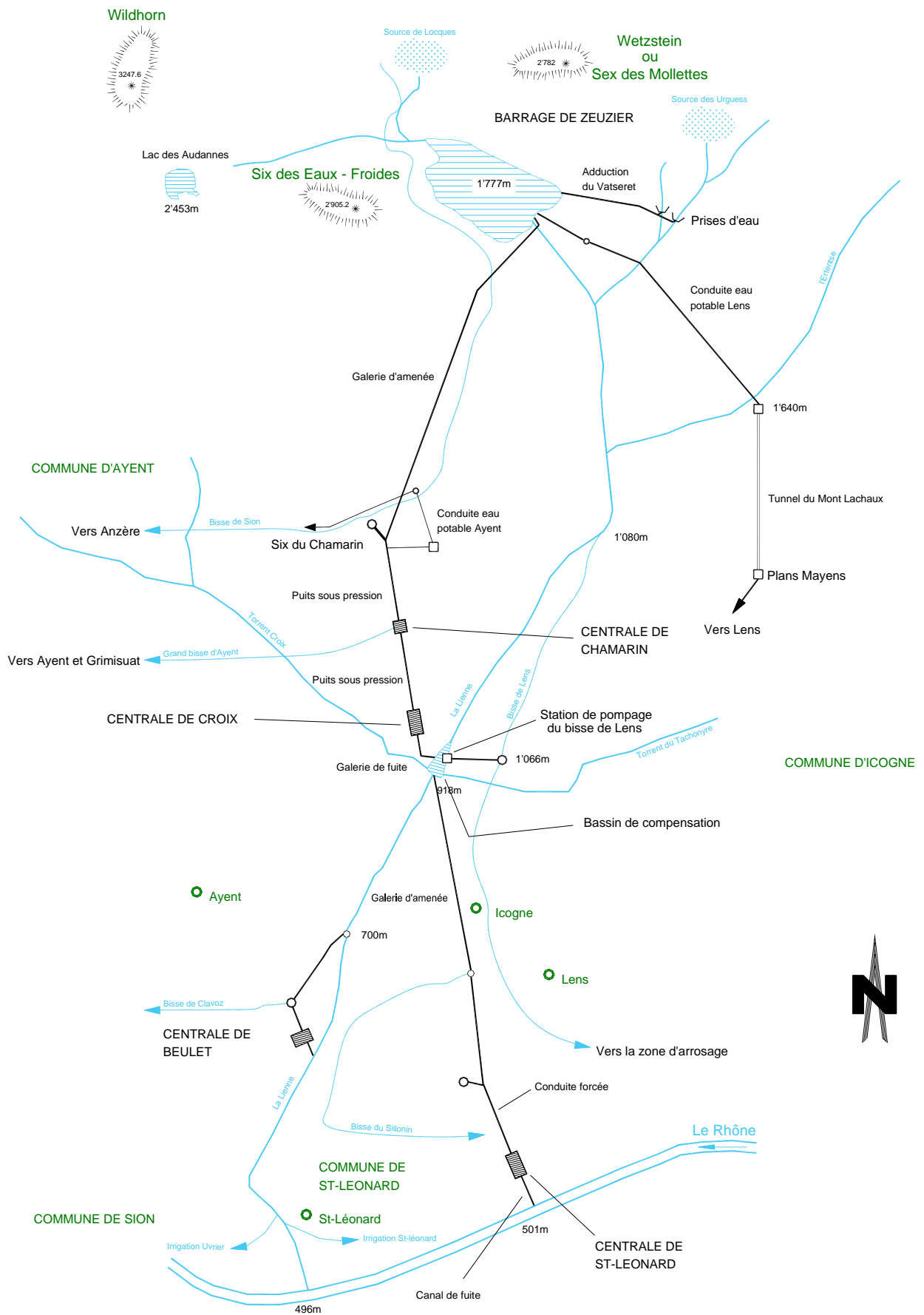


LIENNE

RAPPORT DE GESTION 2013/2014

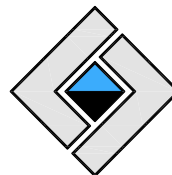
Situation générale



61^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014

ELECTRICITE DE LA LIENNE SA



ACTIONNAIRES

BKW Energie SA, Berne	33 1/3 %
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	33 1/3 %
Ville de Sion, Sion	33 1/3 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2014 à 2017.

MM.	* Andreas Stettler	à Burgdorf, Président
	* Philippe Varone	à Sion, Vice-Président
Mme	* Eva Herzog	à Bâle
	Medard Heynen	à Ausserberg
	Vincent Pellissier	à Sion
	Yves Zollinger	à Allschwil

**Les membres du Conseil dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de Direction*

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Gérard Mittaz, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

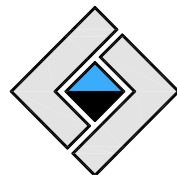
M. George Jenelten, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du soixante-et-unième exercice de la société, clos le 30 septembre 2014.

EXPLOITATION

L'hydrologie de l'exercice 2013-2014 a été très capricieuse. A un hiver particulièrement pauvre en précipitations a succédé un été exceptionnellement pluvieux. Les pluies estivales n'ont cependant que partiellement compensé la faible fonte du manteau neigeux printanier. En conséquence, le bilan annuel des apports d'eau s'est élevé à 97 % de la moyenne multi-annuelle.

La production brute des usines de Croix et de St-Léonard s'est montée à 227 mio de kWh, soit le 94% de la moyenne des vingt dernières années. L'énergie d'ajustement a atteint 0,57 % soit une diminution de 0,09 % par rapport à l'année précédente.

Sur le groupe 2 de St-Léonard, les réparations effectuées au printemps 2013, suite à la dégradation inacceptable du comportement vibratoire de la machine, laissaient présager un comportement normal pour la suite de l'exploitation. Tel ne fut malheureusement pas le cas. Les vibrations ayant augmenté au-delà des valeurs admissibles durant l'hiver 2014, une analyse vibratoire très poussée a été effectuée par une entreprise spécialisée. Cette dernière, particulièrement surprise par le comportement atypique du groupe, a recommandé un démontage immédiat et une expertise détaillée de toutes les pièces de la partie supérieure de la machine. Le rotor de l'alternateur a été expédié et complètement révisé chez le constructeur. Une réparation au niveau du palier supérieur du générateur ainsi que des injections dans la zone des ancrages qui assurent la liaison entre le groupe et le bâtiment ont entre autres été réalisées. En arrêt depuis le 12 mars 2014, la remise en service est prévue pour la fin octobre 2014. Suite à ces travaux non planifiés, les interventions prévues cette année sur le groupe 1 n'ont pas pu être réalisées et seront reportées en 2015.

A la centrale de Croix, le contrôle de garantie effectué sur le nouveau stator de l'alternateur 2 a confirmé l'excellente qualité de la fourniture.

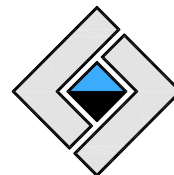
Le contrôle de garantie de la protection anticorrosion intérieure de la conduite forcée de St-Léonard a démontré la très bonne tenue du revêtement. Les quelques défauts mineurs repérés ont été immédiatement réparés.

Une avarie sur la vanne sphérique du groupe 2 de la centrale de Croix a nécessité son démontage et une réparation en atelier chez le fabricant.

En relation avec les restitutions à mettre en œuvre sur la Lienne conformément à la décision du Tribunal fédéral de novembre 2012 concernant l'affaire "MisoX", un rapport environnemental complémentaire, avec des débits résiduels augmentés, a été rédigé. En automne 2014, un essai de dotation en présence des organismes environnementaux est prévu. Des tables rondes avec ces derniers sont planifiées en 2015.

En application de la LEaux révisée, le canton a édité un catalogue de mesures visant à diminuer l'impact négatif des forces hydrauliques sur la migration des poissons, sur les éclusées ainsi que sur le charriage. Les sociétés hydroélectriques doivent rapidement prendre position sur les dossiers présentés et être particulièrement attentives aux installations oubliées ainsi que sur les mesures jugées incohérentes. Les mesures concernant l'Electricité de la Lienne SA sont la participation à la diminution des éclusées dans le Rhône et la mise en place d'une passe à poissons à la prise d'eau du torrent Croix. Les projets retenus seront exécutés par les sociétés hydroélectriques et indemnisés par Swissgrid après les réalisations. Les frais d'entretien ultérieurs seront à charge des forces hydrauliques.

En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de l'Electricité de la Lienne SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.

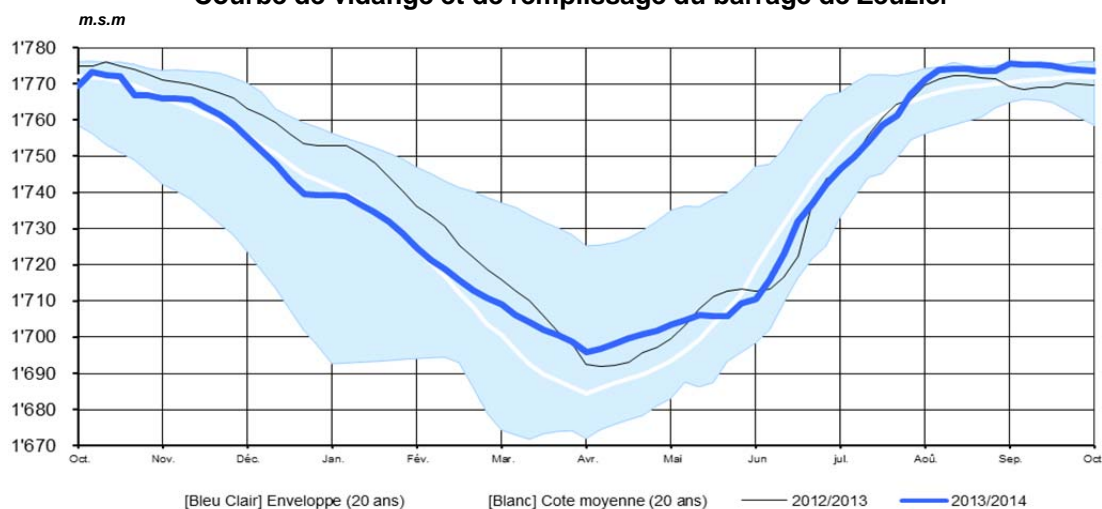


Bilan des apports d'eau

Les apports d'eau de l'année hydrologique 2013/2014 sont supérieurs de 3.25 % à la moyenne des 20 dernières années.

	2013/2014 mio m ³	2012/2013 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
Semestre d'hiver	17.569	16.359	14.249
Semestre d'été	83.943	95.607	90.672
Total annuel	101.512	111.966	104.921

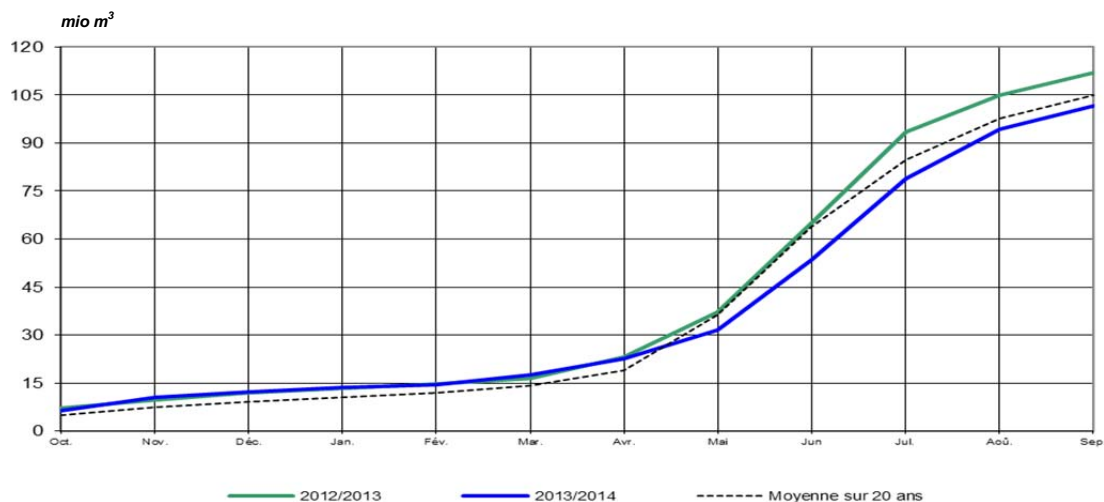
Courbe de vidange et de remplissage du barrage de Zeuzier



La répartition entre le bassin supérieur et le bassin intermédiaire est la suivante :

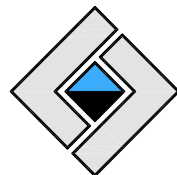
	2013/2014 mio m ³	2012/2013 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
<i>Bassin de Zeuzier</i>	75.785	80.038	78.503
<i>Bassin de Croix</i>	25.728	31.928	26.418
Total annuel	101.513	111.966	104.921

Apports cumulés à Zeuzier et à Croix



Fourniture d'eau potable

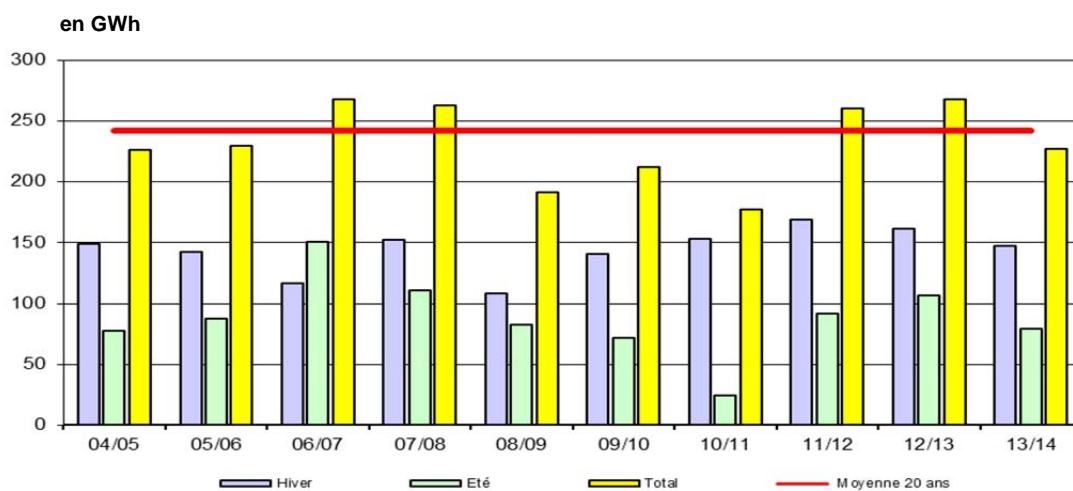
Durant l'exercice, 674'817 m³ d'eau ont été facturés pour l'alimentation en eau potable des communes d'Ayent, de Lens et d'Icogne.



Bilan d'énergie

Durant l'exercice, les usines ont produit les quantités d'énergie suivantes :

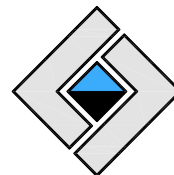
Production alternateurs en GWh	2013/2014			2012/2013		
	hiver	été	total	hiver	été	total
Croix	93.443	43.468	136.911	103.169	56.242	159.411
St-Léonard	54.245	35.236	89.481	58.456	49.384	107.840
Chamarin	0.000	0.720	0.720	0.007	0.805	0.812
Total annuel	147.688	79.424	227.112	161.632	106.431	268.063



Barrage de Zeuzier

Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.



COMPTES ANNUELS

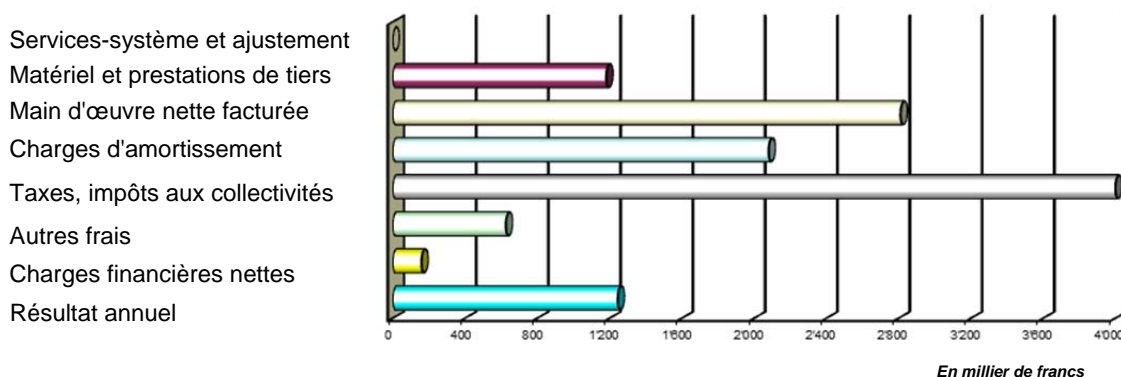
Les comptes annuels 2013/2014 de l'Electricité de la Lienne SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2013/2014 s'élève à Fr. 10'750'033.31, en diminution de Fr. 641'333.34 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 12'129'481.58 contre Fr. 13'251'811.97 pour l'exercice précédent. La diminution de Fr. 1'122'330.39 provient principalement d'une diminution des charges d'amortissement, ainsi que du remboursement des frais payés à tort à Swissgrid pour les coûts des SDL.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés à la clôture de l'exercice pour la vente d'eau potable ainsi qu'à la vente d'énergie à Chamarin. Les autres créances enregistrent l'avoir fiscal 2012 à 2014.

Les comptes de régularisation de l'actif englobent la valeur des impôts anticipés à récupérer et les primes d'assurances payées d'avance, ainsi que la normalisation des décomptes de l'énergie d'ajustement avec le gestionnaire du Groupe-Bilan.

Passif

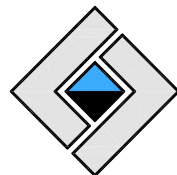
Les comptes de régularisation du passif englobent principalement les redevances courues, ainsi que la normalisation des décomptes avec les partenaires preneurs d'énergie.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

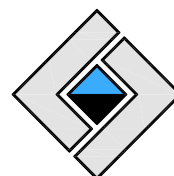
Organe de révision

L'Assemblée générale du 27 mars 2014 a confié le mandat de révision, pour une année, à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2013/14	2012/13
Frais annuels à la charge des partenaires	4	12 129	13 252
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers	5	847	848
Remboursement de prestations	6	197	197
Autres produits d'exploitation		33	31
Produits d'exploitation		13 206	14 328
Achats d'énergie		-104	-102
Services-système et ajustement		669	170
Matériel et prestations de tiers		-1 182	-1 022
Main d'œuvre facturée		-3 008	-2 998
Charges des concessions	7	-3 531	-3 753
Charges d'amortissement		-2 081	-2 235
Autres charges d'exploitation		-974	-912
Impôts sur le capital et impôts divers		-539	-539
Charges d'exploitation		-10 750	-11 391
Résultat avant intérêts et impôts		2 456	2 937
Produits financiers		163	160
Charges financières		-323	-461
Produits/Charges hors exploitation		5	5
Résultat avant impôt sur le bénéfice		2 301	2 641
Impôt sur le bénéfice	8	-1 055	-1 378
Résultat		1 246	1 263



BILAN

en mille CHF	Annexe	30.09.2014	30.09.2013
Immobilisations corporelles	2	42 259	44 276
Total de l'actif immobilisé	1	42 259	44 276
Créances résultant de ventes et de prestations	9	544	560
Autres créances	10	443	3 358
Comptes de régularisation actif	11	65	127
Liquidités		3 637	434
Total de l'actif circulant		4 689	4 479
TOTAL DE L'ACTIF		46 948	48 755
Capital-actions		24 000	24 000
Réserve générale		4 754	4 691
Résultat au bilan		1 246	1 263
Total des fonds propres		30 000	29 954
Dettes financières à long terme	12	10 000	12 000
Total des fonds étrangers à long terme		10 000	12 000
Dettes financières à court terme	13	2 000	2 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	14	1 550	1 362
Autres dettes	15	0	0
Comptes de régularisation passif	16	3 398	3 439
Total des fonds étrangers à court terme		6 948	6 801
Total des fonds étrangers		16 948	18 801
TOTAL DU PASSIF		46 948	48 755

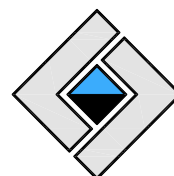


TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2013/14	2012/13
Résultat	1 246	1 263
Amortissements	2 081	2 235
Cash flow	3 327	3 498
Variation de l'actif circulant net	3 140	552
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	6 467	4 050
Investissements sur immobilisations corporelles	-64	-461
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	6 403	3 589
Dividende distribué	- 1 200	-1 200
Variation des dettes financières à long terme	- 2 000	-2 000
Variation des dettes financières à court terme	0	0
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-3 200	-3 200
Variation des liquidités	3 203	389
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	434	45
Liquidités à la fin de l'exercice	3 637	434
Variation des liquidités	3 203	389

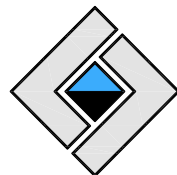


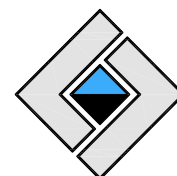
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 2'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.-- chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2012	24'000	4'628	1'263	29'891
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1'200	-1'200
Résultat de l'exercice 2012/2013			1'263	1'263
Capitaux propres au 30.09.2013	24'000	4'691	1'263	29'954

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2013	24'000	4 691	1 263	29 954
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2013/2014			1 246	1 246
Capitaux propres au 30.09.2014	24'000	4 754	1 246	30 000

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément à l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

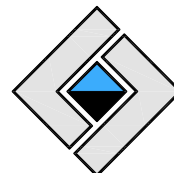
Bâtiments d'exploitation et administratifs	40 ans
Installations électriques	35 ans
Installations hydrauliques	40 – 80 ans
Equipements d'exploitation	8 – 15 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Matériel Mobilier Véhicules	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2012	476	142 281	0	136	142 893
Entrées	0	0	0	461	461
Changement de position	0	597	0	-597	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2013	476	142 878	0	0	143 354
Amort. cumulés au 01.10.2012	-476	-96 367	0	0	-96 843
Amortissements 2012/2013	0	-2 235	0	0	-2 235
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2013	-476	-98 602	0	0	-99 078
Valeur comptable nette au 30.09.2013	0	44 276	0	0	44 276
Valeurs d'achat au 01.10.2013	476	142 878	0	0	143 354
Entrées	0	0	0	64	64
Changement de position	0	64	0	-64	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2014	476	142 942	0	0	143 418
Amort. cumulés au 01.10.2013	-476	-98 602	0	0	-99 078
Amortissements 2013/2014	0	-2 081	0	0	-2 081
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2014	-476	-100 683	0	0	-101 159
Valeur comptable nette au 30.09.2014	0	42 259	0	0	42 259

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2014, à CHF 142.478 mio (30.09.2013 CHF 142.180 mio).



3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Ventes d'énergie et d'eau à des tiers

en mille CHF	2013/14	2012/13
Vis-à-vis des tiers	847	848
Total	847	848

6- Remboursement de prestations

en mille CHF	2013/14	2012/13
Vis-à-vis des actionnaires	43	43
Vis-à-vis des tiers	154	154
Total	197	197

7- Charges des concessions

en mille CHF	2013/14	2012/13
Impôt spécial sur les forces hydrauliques au canton	1 887	2 039
Redevances hydrauliques, concessions aux communes	1 644	1 714
Total	3 531	3 753

8- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2013/14	2012/13
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 055	1 086
Rattrapage 2009-2011	0	292
Total	1 055	1 378

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Notre société a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des contributions du Canton du Valais afin d'annuler les décisions de taxation. Lienne SA se défend comme une société qui produit de l'électricité exclusivement pour ses actionnaires et qui est pour cela rétribuée selon la méthode du prix de revient majoré. C'est sur cette méthode que l'impôt sur le bénéfice devrait être calculé et non pas sur la base du prix du marché car les risques de la commercialisation d'énergie sont supportés par les partenaires. Lienne SA rejette donc ce modèle d'imposition. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes au 30.09.2014 (voir aussi la note 20). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

9- Créances résultant de ventes et de prestations

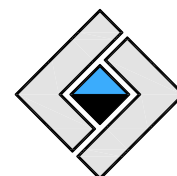
en mille CHF	2013/14	2012/13
Vis-à-vis des actionnaires	21	32
Vis-à-vis des tiers	523	528
Total	544	560

10- Autres créances

en mille CHF	2013/14	2012/13
Avoir fiscal	443	3 173
Vis-à-vis des tiers	0	185
Total	443	3 358

11- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	2013/14	2012/13
Vis-à-vis des tiers	65	127
Total	65	127



12- Dettes financières à long terme

en mille CHF				2013/14	2012/13
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.02.07-31.01.17	-	2 000	4 000
SUVA	1.57	21.11.11-21.11.19	-	5 000	5 000
SUVA	1.13	01.03.12-01.03.17	-	3 000	3 000
Total				10 000	12 000

13- Dettes financières à court terme

en mille CHF				2013/14	2012/13
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.10.13-30.09.14	-	0	2 000
BCVs	3.50	01.10.14-30.09.15	-	2 000	0
Total				2 000	2 000

14- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF		2013/14	2012/13
Vis-à-vis des actionnaires		458	157
Vis-à-vis des tiers		1 092	1 205
Total		1 550	1 362

15- Autres dettes

en mille CHF		2013/14	2012/13
Vis-à-vis des tiers		0	0
Total		0	0

16- Comptes de régularisation passif

en mille CHF		2013/14	2012/13
Dette fiscale		2 836	3 070
Vis-à-vis des tiers		562	369
Total		3 398	3 439

17- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région SA. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

18- Relations avec des sociétés liées

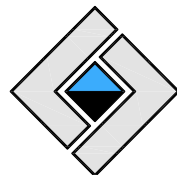
Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

19- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

20- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Lienne SA et le Canton du Valais concernant l'impôt sur le bénéfice. Les provisions pour les impôts 2012, 2013 et 2014 ont été calculées partiellement sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. Ainsi, au 30 septembre 2014, un passif éventuel estimé à 2,037 millions n'est pas reconnu par notre société et ne figure pas dans les états financiers. Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2013/14	2012/13
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	1'246'000	1'263'000
Résultat au bilan	1'246'000	1'263'000
Dividende 5 % (exercice précédent: 5 %)	1'200'000	1'200'000
Attribution à la réserve générale	46'000	63'000
Report à nouveau	-	-
Total	1'246'000	1'263'000

Sion, le 2 décembre 2014

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Andreas Stettler

Philippe Varone



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de
Electricité de La Lienne SA
Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des capitaux propres, tableau de financement et annexe) de l'Electricité de La Lienne SA pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 19 décembre 2014